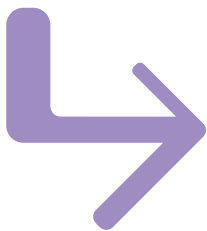




# Le prélèvement de cellules souches périphériques



# Vous êtes compatible avec un patient qui a besoin d'une greffe de cellules souches périphériques

1

## AVANT LE PRÉLÈVEMENT DE CELLULES SOUCHES PÉRIPHÉRIQUES

### La date du prélèvement

La date du prélèvement vous est proposée par le médecin greffeur. Elle tient compte de l'état de santé du patient, de ses besoins et de l'organisation de la greffe à venir.

**Si pour des raisons personnelles familiales ou professionnelles, elle ne vous convient pas, vous pouvez en discuter avec le médecin responsable de votre centre donneur. Une fois cette date fixée avec votre accord, elle ne pourra plus être changée, sauf événement exceptionnel. En effet, l'organisation de la préparation du patient à la greffe en dépend.**

### La préparation au prélèvement

Le don de cellules souches périphériques nécessite l'injection préalable d'un médicament qui stimule la production de moelle osseuse\*. Cette injection sous-cutanée se fait une à deux fois par jour pendant quatre à cinq jours. Grâce à ce traitement, les cellules souches présentes dans la moelle osseuse en

sortent, et passent dans le sang. Le sang est prélevé, les cellules souches sont recueillies à l'aide d'une machine et le sang est réinjecté. Ce type de prélèvement s'appelle une *cytaphérèse*.

Le centre donneur vous propose un rendez-vous avec un médecin hématologue qui :

- vous explique le don de cellules souches périphériques et répond à vos questions ;
- vous prescrit les facteurs de croissance ;
- organise les injections sous-cutanées ;
- vous laisse les coordonnées d'un professionnel de santé joignable à tout moment.

Le centre donneur organise ensuite votre consultation auprès du médecin responsable de la cytaphérèse, qui :

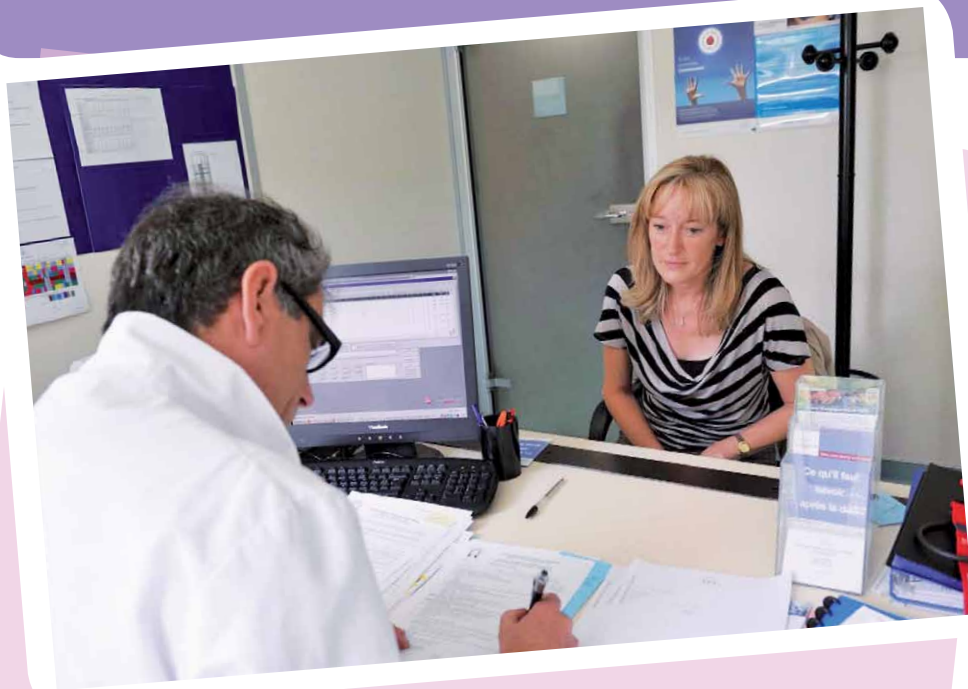
- évalue votre état veineux ;
- vous explique la procédure de prélèvement ;
- réalise tous les examens nécessaires en vue d'établir votre aptitude au don.

C'est une étape indispensable avant de commencer la préparation du patient à la greffe. Elle doit avoir lieu dans le mois qui précède le don de cellules souches périphériques.

\*Médicament appelé communément *facteur de croissance*



Pour ce patient, la greffe représente un grand espoir de guérison. Le médecin greffeur a choisi le prélèvement de cellules souches périphériques pour constituer le greffon nécessaire à ce patient. Au cours de votre démarche de don, le centre donneur vous accompagne et répond à vos questions. Vous pouvez le contacter à tout moment.



## Le consentement au don de cellules souches périphériques

La loi française protège les donateurs volontaires. Tout don, et en particulier le don de cellules souches périphériques, doit être réalisé librement et sans pression et le donneur doit avoir été bien informé au préalable notamment des modalités du prélèvement. C'est pour cela que vous devez, après avoir pris rendez-vous, déposer un consentement formel auprès du Tribunal de Grande Instance. Ce consentement est révoquant à tout moment.

2

### LE PRÉLÈVEMENT DE CELLULES SOUCHES PÉRIPHÉRIQUES

Durant la phase d'injection des facteurs de croissance, vous pouvez ressentir des symptômes similaires à ceux d'une légère grippe. Leur intensité est variable et ils disparaissent avec la prise de paracétamol. Après cette préparation de quatre à cinq jours, le prélèvement peut avoir lieu. Vous vous rendez à l'unité de cytophérèse.



La séance dure environ quatre heures. Une à deux séances de cytophérèse peuvent être nécessaires à 24 heures d'intervalle, en fonction de la quantité de cellules demandée par le médecin greffeur et celle que vous pouvez donner en toute sécurité. L'Agence de la biomédecine contracte une assurance complémentaire pour le prélèvement et ses conséquences éventuelles. Cette assurance prend effet le jour du début des injections des facteurs de croissance, pour une période de dix ans.

**Deux questionnaires de « suivi après un don de cellules souches périphériques » vous seront remis par le centre donneur. C'est important de les compléter : le jour de votre prélèvement et dans le mois qui suit.**

Ces questionnaires sont destinés à recueillir vos commentaires, afin d'améliorer les conditions générales d'information, de préparation, de prise en charge et de suivi des donneurs de cellules souches périphériques.

**3**

### **APRÈS LE PRÉLÈVEMENT DE CELLULES SOUCHES PÉRIPHÉRIQUES**

Une fois le prélèvement terminé, vous regagnez votre domicile. Le greffon, constitué des cellules souches périphériques, est acheminé vers l'hôpital greffeur où se trouve le patient pour lui être transfusé. Les suites d'un prélèvement de cellules souches périphériques sont simples. Les cellules souches se reconstituent rapidement dans la moelle osseuse. Vous pouvez néanmoins vous sentir fatigué(e) dans les jours qui suivent.

Un arrêt de travail, dont la durée est déterminée par le médecin, peut être délivré le cas échéant. Il dépasse rarement quelques jours.

**N'hésitez pas à téléphoner au médecin du centre donneur, si une fois rentré(e) chez vous, vous avez :**

- **le moindre doute sur l'évolution de votre état de fatigue,**
- **une question à poser sur les suites immédiates du don.**

**Vous pouvez aussi lui faire part de vos suggestions concernant votre prise en charge.**

Afin de rester en lien avec vous, le centre donneur vous contactera une fois par an. Ce sera l'occasion de mettre à jour vos coordonnées, pour le cas où vous seriez sollicité(e) à nouveau pour le même patient.

### **LES CONDITIONS FINANCIÈRES**

L'établissement de santé qui réalise le prélèvement prend à sa charge les frais d'examens afférents au prélèvement, les frais de transport ainsi que, le cas échéant, l'indemnisation de la perte de rémunération subie par le donneur. Si vous avez eu à engager des frais, contactez votre centre donneur qui se chargera de vous aider dans vos démarches.

**Vous pouvez être le meilleur ambassadeur pour expliquer le don de moelle osseuse ou de cellules souches périphériques, ses contraintes, ses bénéfices. Vous pouvez participer à des réunions d'information et apporter ainsi votre témoignage. Vous savez que, quelque part, grâce à vous, un patient a retrouvé l'espoir et vous dit MERCI.**



**Pour toute information complémentaire,  
contactez votre centre donneur ou**

Agence de la biomédecine  
Registre France Greffe de Moelle  
1, avenue du Stade de France  
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX  
Tél. : 01 55 93 65 34 – Fax : 01 49 98 37 14

[www.dondemoelleosseuse.fr](http://www.dondemoelleosseuse.fr)